



## Séminaire 2017

### Introduction d'Etienne HOLLIER-LAROUSSE, président de l'AVVEJ

Bonjour à toutes et à tous, Bienvenue à Blainville sur Mer.

Le 24ème séminaire de l'AVVEJ est ouvert. Je souhaite une bienvenue particulière à celles et ceux pour qui il s'agit du premier séminaire de l'AVVEJ.

Le premier séminaire a eu lieu en 1971 : c'est donc en 2021, dans 4 ans, lors du 26ème séminaire, que nous fêterons les 50 ans de cette institution. Elle a été mise en place par Jean-Claude FERRAND, le fondateur de l'AVVEJ.

Jean-Claude FERRAND est décédé en novembre 1997, quelques semaines après la clôture du 14ème séminaire qui avait pour thème « Le Social, l'Economique, quelle Histoire ?! » où, il y presque exactement 20 ans, il avait eu l'occasion d'exprimer une dernière fois les convictions qui avaient guidé son action depuis la création de Vers la Vie, en 1952. J'en retiendrais cette citation :

« Beaucoup d'associations meurent d'être des collections de budgets, d'établissements sans liens communs sur le plan éducatif. Cela n'impose pas un corps de doctrine mais une approche humaniste et l'acceptation de valeurs communes. Je tiens beaucoup à vous rappeler que les options fondamentales de notre association font ce que nous sommes. C'est le désir de promouvoir nos valeurs qui est le moteur fondamental de l'AVVEJ, c'est à dire la certitude que nous avons à défendre une association qui n'est pas d'un type rigoureusement habituel. ».

Jean-Claude FERRAND ne voulait pas de cloisons étanches entre d'un côté les bénévoles du Conseil d'Administration et de son Bureau, de l'autre les professionnels placés sous l'autorité de la Direction Générale : c'est pour cela que dans le Conseil d'Administration, outre les deux représentants désignés par le Comité Central d'Entreprise, trois postes sont statutairement réservés à des salariés élus par l'Assemblée Générale, et pour cela qu'il se déroule en présence des directeurs : les deux organes directeurs de l'association sont d'un côté le Conseil d'Administration, détenteur de la légitimité juridique, de l'autre le Conseil de Direction, regroupant les directeurs autour du directeur général et du directeur général adjoint, détenteur de

la légitimité opérationnelle. Le but est que la légitimité comme la responsabilité associative soient partagées entre ces deux instances.

Le thème de notre 24ème séminaire : « L'éducation spécialisée : entre activité et vie quotidienne : comment faire surgir la parole », est tout à fait dans ligne de l'action de Jean-Claude FERRAND : il a été un ardent promoteur de ce qu'on appelait les « loisirs thérapeutiques », dont il a contribué à développer le concept. On doit regretter que le sacro-saint, et désormais constitutionnel, principe de précaution, conduise à privilégier la limitation du risque – dans le but de protéger l'administration et, dans une moindre proportion, les professionnels de toute recherche en responsabilité en cas d'accident – , cela au détriment de la gestion d'une prise de risque réfléchie, qui est de toute évidence un élément essentiel du processus éducatif au bénéfice des adolescents difficiles.

Jean-Claude FERRAND a aussi été un promoteur de la psychanalyse et de la psychothérapie institutionnelle dans le travail social, et la volonté de « faire surgir la parole » était centrale dans sa compréhension de l'acte éducatif.

Je me réjouis de ce que les trois journées de formation que nous avons devant nous nous permettent de nous inscrire dans la continuité des préoccupations qui animaient notre fondateur. Elles contribueront à nous donner les moyens de poursuivre son action en apportant aux jeunes qui nous sont confiés une réponse adaptée aux temps que nous vivons.

**Etienne HOLLIER LAROUSSE**  
**Président**